

ENGAGEMENTS

QUARTIERS

2030



DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

APPEL À PROJETS TRANSITOIRE

2024



« Engagements Quartiers 2030 » de l'agglomération angevine

Appel à projets transitoire porté conjointement par la Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole, la préfecture, les villes d'Angers et de Trélazé, la Caisse d'allocations familiales, le département de Maine-et-Loire et la région des Pays de la Loire pour l'ensemble des 16 signataires du contrat de ville.

# SOMMAIRE

<b>LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS 2024.....</b>	<b>P. 03</b>
• Préambule .....	P. 04-05
• Priorités renforcées 2020-2023 >	
Cohésion sociale .....	P. 06
• Priorités renforcées 2020-2023 >	
Développement économique et emploi .....	P. 07
• Priorités renforcées 2020-2023 >	
Cadre de vie et renouvellement urbain .....	P. 07
• Priorités Conseils citoyens >	
Angers et Trélazé – Grand Bellevue.....	P. 08
 <b>AIDES ET ACCOMPAGNEMENT</b>	
<b>POUR CONSTITUER SON DOSSIER .....</b>	<b>P. 09</b>
 <b>JE DÉPOSE UN DOSSIER.....</b>	<b>P. 10</b>
 <b>CRITÈRES DE SÉLECTION .....</b>	<b>P. 11</b>



« **ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030** » **DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE**

## **LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS TRANSITOIRE 2024**

VOUS ÊTES ACTEURS ASSOCIATIFS, BAILLEURS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, OU AUTRES ET VOUS VOUS MOBILISEZ POUR CONTRIBUER AU MIEUX VIVRE DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES.

**VOUS POUVEZ RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS TRANSITOIRE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE EN DÉPOSANT VOS DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE PORTAIL DAUPHIN JUSQU'AU 2 FÉVRIER.**

### **INCLUS DANS CET APPEL À PROJETS**

- 1) Le contrat local de santé Angers Loire Métropole** : il vise à développer la promotion de la santé et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sur les communes d'Angers Loire Métropole, dont les quartiers prioritaires.
  - Développer, accompagner la coordination, l'information et l'innovation en santé
  - Promouvoir la santé tout au long de la vie
  - Garantir un accès à la santé pour tous
  - Développer un environnement et des territoires favorables à la santé.
- 2) Le dispositif Ville Vie Vacances** : il s'adresse aux jeunes de 11 à 18 ans les plus en difficultés, résidant dans les quartiers prioritaires et éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.
  - Les actions proposées devront garantir la mixité entre les garçons et les filles.
  - Les problématiques jeunesse des poches de pauvreté de la géographie politique de la ville pourront faire l'objet d'une instruction particulière.
- 3) La Cité éducative de Trélazé – Grand Bellevue**

**Les dates de traitement des dossiers pour ces 3 dispositifs sont identiques à celles du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 ».**

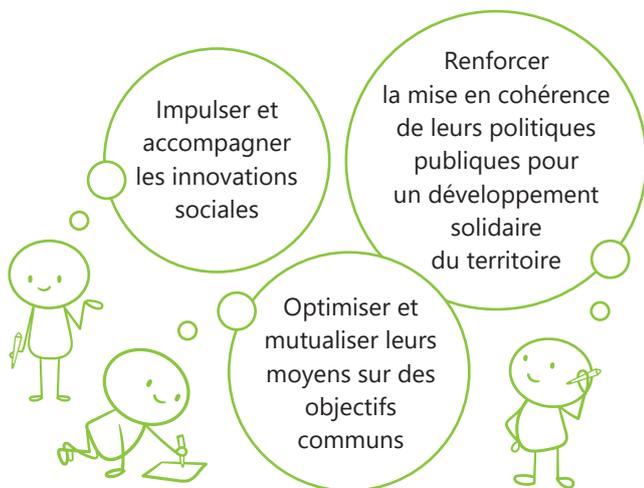
*Exceptionnellement, la Cité éducative de Monplaisir n'est pas incluse dans cet appel à projets (date limite de dépôt pour cet appel à projets 18/12/2023).*

## LA POLITIQUE DE VILLE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La politique de la ville a pour ambition de **réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.**

À l'échelle de l'agglomération angevine, un contrat est signé entre plusieurs institutions. Le prochain le sera en mars 2024 et s'appliquera jusqu'en 2030.

## QUE CHERCHENT LES SIGNATAIRES DU CONTRAT « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » AUTOUR DE CES OBJECTIFS ?



## 3 PRINCIPES FONDAMENTAUX

- 1 La participation des habitants.
- 2 Le caractère innovant des projets déposés.
- 3 Le partenariat et la recherche de complémentarité avec les actions existantes.

## 5 THÉMATIQUES PRIORITAIRES

- 1 Favoriser la réussite éducative, la lutte contre le décrochage scolaire et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.
- 2 Investir de manière renforcée l'inclusion numérique.
- 3 Rendre plus lisibles les dispositifs existants en matière d'emploi, renforcer leur articulation pour construire des parcours personnalisés.
- 4 Innover pour lever davantage de freins à l'emploi (mode de garde, mobilité, méthode alternative de recrutement, d'accueil et d'intégration dans l'entreprise...).
- 5 Favoriser l'apprentissage des savoirs de base, de manière plus large que le seul apprentissage du français.



Parmi les outils proposés pour répondre à ces enjeux, un soutien aux projets, notamment associatifs, est proposé via un appel à projets annuel.

## PRÉPARATION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

L'écriture de ce contrat de ville a fait l'objet de consultations d'habitants et d'acteurs du territoire dans chaque quartier prioritaire existant en 2023. En attendant sa finalisation, il vous est proposé de répondre à un appel à projets transitoire.

### UN APPEL À PROJETS TRANSITOIRE

*Pourquoi ?*

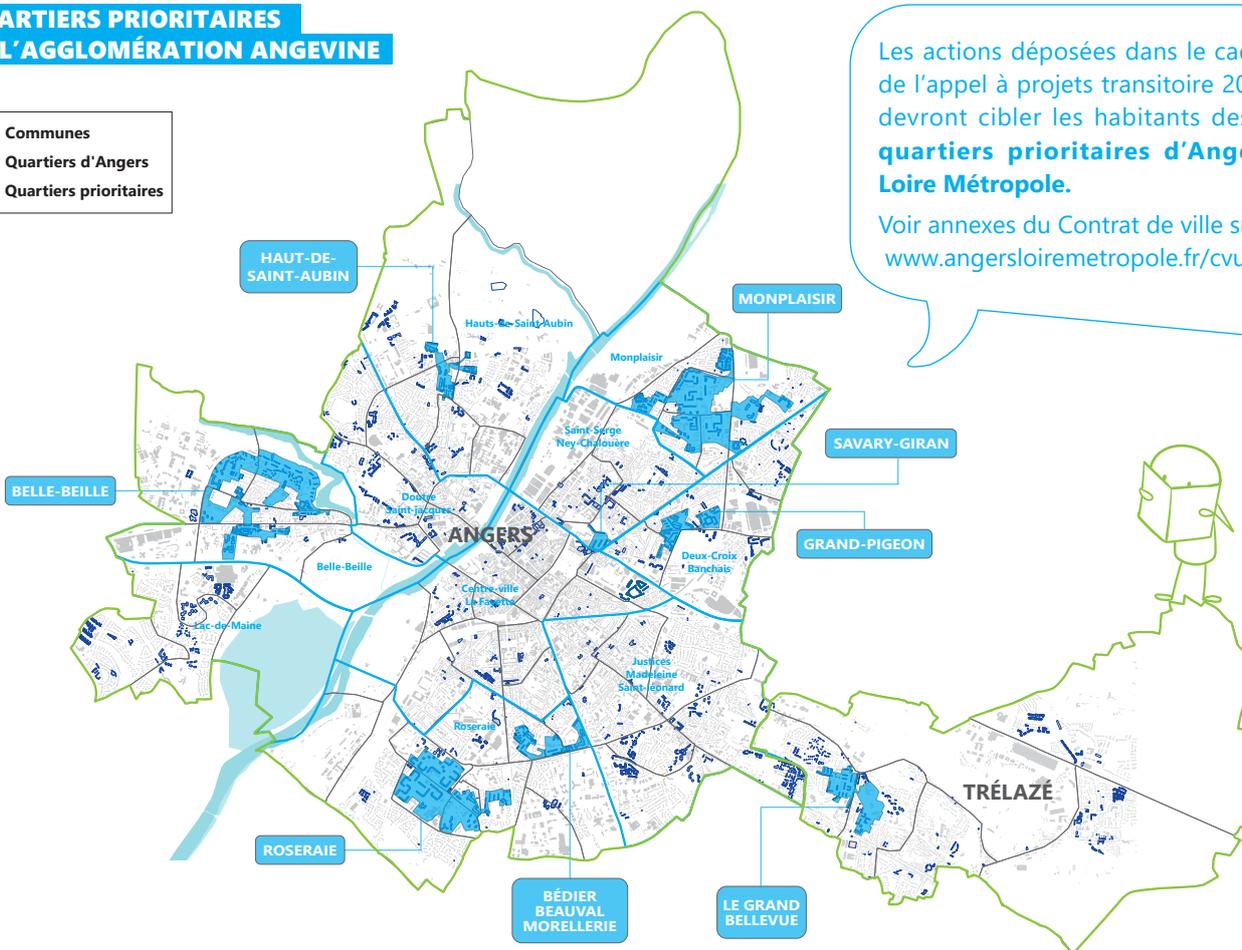
- Il prend en compte **les nouveaux enjeux et les premières priorités repérées pour 2024.**
- Il correspond également **aux priorités renforcées pour la période 2020-2023 du précédent contrat de ville** (le contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » d'Angers Loire Métropole n'étant pas complètement consolidé).

### « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » D'ANGERS LOIRE MÉTROPOLE

*Ce qui est nouveau*

- 1 Une entrée par quartier pour être au plus proche des habitants, présentée sous la forme d'impacts pour les habitants d'ici 2030.
- 2 Un socle commun reprenant les priorités identifiées dans plusieurs quartiers, présenté par priorités nationales : Émancipation • Plein emploi • Transition écologique et énergétique • Tranquillité publique et sécurité.
- 3 Une approche intégrée pour les sujets suivants : Égalité femme-homme • Transition écologique • Citoyenneté – Participation des habitants.

## QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE



Les actions déposées dans le cadre de l'appel à projets transitoire 2024 devront cibler les habitants des **8 quartiers prioritaires d'Angers Loire Métropole**.

Voir annexes du Contrat de ville sur : [www.angersloiremetropole.fr/cvu](http://www.angersloiremetropole.fr/cvu)

## PRIORITÉS D' ACTIONS

Construit grâce à la mobilisation des habitants et de tous les acteurs œuvrant dans les quartiers, le contrat « Engagements Quartiers 2030 » définit les priorités d'actions pour chaque quartier prioritaire, au plus près des besoins des habitants.

Sur l'ensemble des quartiers prioritaires, les priorités prennent en compte **toutes les dimensions de la vie des habitants** de manière à mobiliser et coordonner l'action des différents acteurs **autour de 4 axes thématiques**.

L'ensemble des éléments par quartier est en cours d'écriture.



### ÉMANCIPATION

- Créer les conditions d'une réelle réussite éducative
- Renforcer la participation et le lien social
- Améliorer l'accès aux droits et aux services
- Permettre aux habitants de vivre en bonne santé

### PLEIN EMPLOI

- Favoriser l'accès à l'emploi durable des habitants
- Soutenir les initiatives entrepreneuriales des habitants
- Développer les partenariats avec le monde économique

### TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

- Agir avec les habitants pour un meilleur cadre de vie
- Bien vivre dans son logement
- Faciliter la mobilité au quotidien des habitants

### TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ

- Se sentir en sécurité dans son quartier
- Se déplacer sereinement dans son quartier

Rapprochez-vous de vos interlocuteurs dans les quartiers (p. 9) pour avoir plus de précisions.



## PILIER 1 COHÉSION SOCIALE

### [ENJEU]

RÉDUIRE LA PAUVRETÉ ET FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR LES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES



#### AXE 1

##### FACILITER L'ACCÈS AUX DROITS

- **Lutter contre le non-recours** : agir en faveur de l'inclusion numérique et réduire l'illectronisme
- **Favoriser l'apprentissage des savoirs de base et de la langue française pour les familles**



#### AXE 2

##### ENCOURAGER LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE

- **Favoriser la réussite éducative des enfants et des jeunes**
- **Lutter contre l'échec et le décrochage scolaire**
- **Soutenir les parents dans leurs fonctions parentales** : éducation, soutien à la scolarité, civisme et citoyenneté...
- **Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.**
- **Valoriser la jeunesse et son pouvoir d'agir**
- **Mener des actions éducatives en direction des jeunes exposés à la délinquance**

### Cité éducative Trélazé – Grand Bellevue

Labellisée en 2021

[www.trelaze.fr/ville-innovante/education/cite-educative](http://www.trelaze.fr/ville-innovante/education/cite-educative)

Contact pour déposer un dossier au titre de la Cité éducative de Trélazé – Grand Bellevue

Anne-Laure Chevé

anne-laure.cheve@mairie-trelaze.fr

#### PRIORITÉS 2024

##### AXES TRANSVERSAUX

- ➔ La petite enfance
- ➔ L'égalité filles/garçons
- ➔ Le public « Jeunes 15-25 ans »

- **Encourager l'ambition scolaire**  
*Accompagner l'enfant, le jeune pour qu'il se projette dans l'avenir ; développer sa capacité à construire son parcours*
- **Promouvoir l'engagement citoyen**  
*Renforcer la place des filles dans la cité ; favoriser le développement de l'esprit critique*
- **Accompagner la parentalité**  
*Renforcer les temps et les lieux partagés familles/enfants-jeunes/professionnels ; détecter les parents « hors radars »*
- **Détecter et prévenir les situations de rupture de parcours**  
*Favoriser la découverte de nouveaux métiers ; développer l'acquisition de compétences vers l'insertion socio-professionnelle*





**[ ENJEU ]**

RÉDUIRE LES ÉCARTS DE TAUX D'EMPLOI ENTRE LES TERRITOIRES PRIORITAIRES ET L'AGGLOMÉRATION DE RÉFÉRENCE

**AXE 1**

**FACILITER L'ACCÈS À L'EMPLOI DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES**

- Agir pour lever les freins à l'emploi
- Favoriser la découverte et promotion des métiers
- Proposer des expériences de mise à l'emploi pour les jeunes
- Renforcer l'accès au marché du travail et mobiliser les entreprises

**AXE 2**

**PROMOUVOIR L'INITIATIVE ÉCONOMIQUE (enjeu national)**

- Appuyer la création d'activité et son développement
- Innover par d'autres formes d'activité : développer l'entrepreneuriat social et collectif

**Les projets s'appuyant sur les modalités d'intervention suivantes seront privilégiés**

*Actions à destination des publics rencontrant des difficultés spécifiques*

- Proximité et « aller vers » les habitants
- Rendre les habitants acteurs de leur parcours
- Alternance entre accompagnement collectif et individuel
- Construction de parcours personnalisés pour favoriser la continuité et la cohérence des accompagnements, pour aller vers les dispositifs de droit commun
- Rencontre directe entre les entreprises et le public
- S'appuyer sur les opportunités économiques des quartiers prioritaires.



**[ ENJEU ]**

AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES EN MATIÈRE D'HABITAT ET DE CADRE DE VIE

**AXE 1**

**AMÉLIORER LA GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ**

- Propreté urbaine
- Qualité des espaces publics et collectifs
- Déplacements et mobilités
- Tranquillité publique
- Information et implication des habitants

Même s'ils n'étaient pas expressément cités, les enjeux liés aux transitions écologiques dans les quartiers prioritaires sont une priorité. Une attention sera accordée aux projets s'y inscrivant.

**AXE 2**

**ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT URBAIN, LA MUTATION PHYSIQUE ET SOCIALE DES QUARTIERS**

- Soutenir les habitants lors de la phase de réhabilitation de leurs logements, en complément des actions conduites par les bailleurs sociaux
- Accompagner les habitants dans le cadre de leur relogement éventuel
- Renforcer l'information et la participation des habitants



## LES CONSEILS CITOYENS D'ANGERS ET DE TRÉLAZÉ – GRAND BELLEVUE

### VÉRITABLE LEVIER DE LA PARTICIPATION DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Ils participent aux processus de décisions du Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » d'Angers Loire Métropole. À ce titre, les conseillers citoyens participent à l'instruction des demandes de financement de projets répondant à cet appel à projets. Les partenaires du Contrat de ville s'engagent dans la mesure du possible à financer leurs projets coups de cœur.

#### LE PROJET DOIT PERMETTRE ▶

- **La participation des habitants** à la réflexion et la mise en œuvre du projet
- **La mixité sociale**
- **Le dialogue entre les acteurs**, afin de favoriser la prise en compte du problème dans sa globalité
- **La prise en compte de la culture** comme porte d'entrée intéressante pour répondre aux priorités du Conseil citoyen



### PRIORITÉS 2024

- **Jeunesse**
  - Agir au travers de la Plateforme « Ensemble pour la jeunesse » regroupant tous les aspects de la vie
  - Permettre à tous les acteurs concernés par les différents pans de la vie d'un jeune de travailler ensemble
- **Emploi – Insertion professionnelle**
  - Levée des freins**
    - Articuler et mutualiser les différents dispositifs
    - Emploi pour une meilleure visibilité et plus de visibilité
    - Proposer des dispositifs de garde d'enfants ou permettant de lever d'autres freins
- **Santé**
  - Intégrer la réflexion des habitants sur le projet
  - Santé du quartier et formation des habitants
- **Parentalité**
  - Développer l'accompagnement des familles et des enfants
- **Échanges intergénérationnels et interculturels**
  - Renforcer la cohésion sociale
- **Transition écologique**
  - Embarquer les habitants du quartier de manière concrète sur les projets Éco-quartiers
  - Former à la gestion des déchets
  - Travailler et développer les pistes vertes avec les habitants
  - Développer l'énergie enterrée
  - Déployer le dispositif 5 poubelles
- **Apprentissage du français pour tous les habitants** (pas seulement les primo-arrivants)
  - Accepter la culture de la personne accueillie et inversement
  - Permettre l'inclusion, l'intégration, l'autonomie
  - Développer un axe d'apprentissage du français pour les personnes analphabètes dans leur langue maternelle
  - Proposer des modules d'apprentissage à la carte
- **Vivre ensemble – Sécurité**
  - Lutter contre les nuisances sonores, les incivilités et les rodéos urbains
  - Favoriser l'apprentissage et le respect des règles du vivre ensemble
  - Œuvrer pour la tranquillité publique et la mixité

# AIDES ET ACCOMPAGNEMENT POUR CONSTITUER SON DOSSIER

## EN AMONT D'UN DÉPÔT DE PROJET

L'échange avec les acteurs du contrat de ville est vivement recommandé. **Mission politique de la ville, délégués du préfet, développeurs de la ville d'Angers et chargé de mission de la Ville de Trélazé** se tiennent à votre disposition pour **vous accompagner** dans l'**élaboration de votre dossier** de demande de subvention, vous orienter vers le **bon interlocuteur** au sein du réseau des partenaires et les acteurs locaux, vous aider à **identifier des pistes de financements**.

## CONTACTS (SUR RENDEZ-VOUS) AVEC LES ACTEURS DU CONTRAT DE VILLE

SI MON PROJET CONCERNE

**PLUSIEURS QUARTIERS**  
02 41 96 99 23

**LA THÉMATIQUE EMPLOI**  
ALDEV : 02 52 57 01 51

**LA CITÉ ÉDUCATIVE DE TRÉLAZÉ** : 02 41 33 74 62

SI MON PROJET CONCERNE UN DES 8 QUARTIERS

**MONPLAISIR**  
02 41 37 53 47

**ROSERAIE**  
02 41 66 02 61

**BÉDIER – BEAUVAL – MORELLERIE**  
02 41 66 02 61

**SAVARY-GIRAN**  
02 41 79 45 12

**GRAND-PIGEON**  
02 41 37 53 47

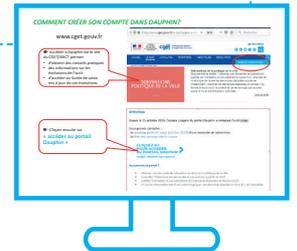
**BELLE-BEILLE**  
02 41 73 36 15

**HAUTS-DE-SAINT-AUBIN**  
02 41 35 10 55

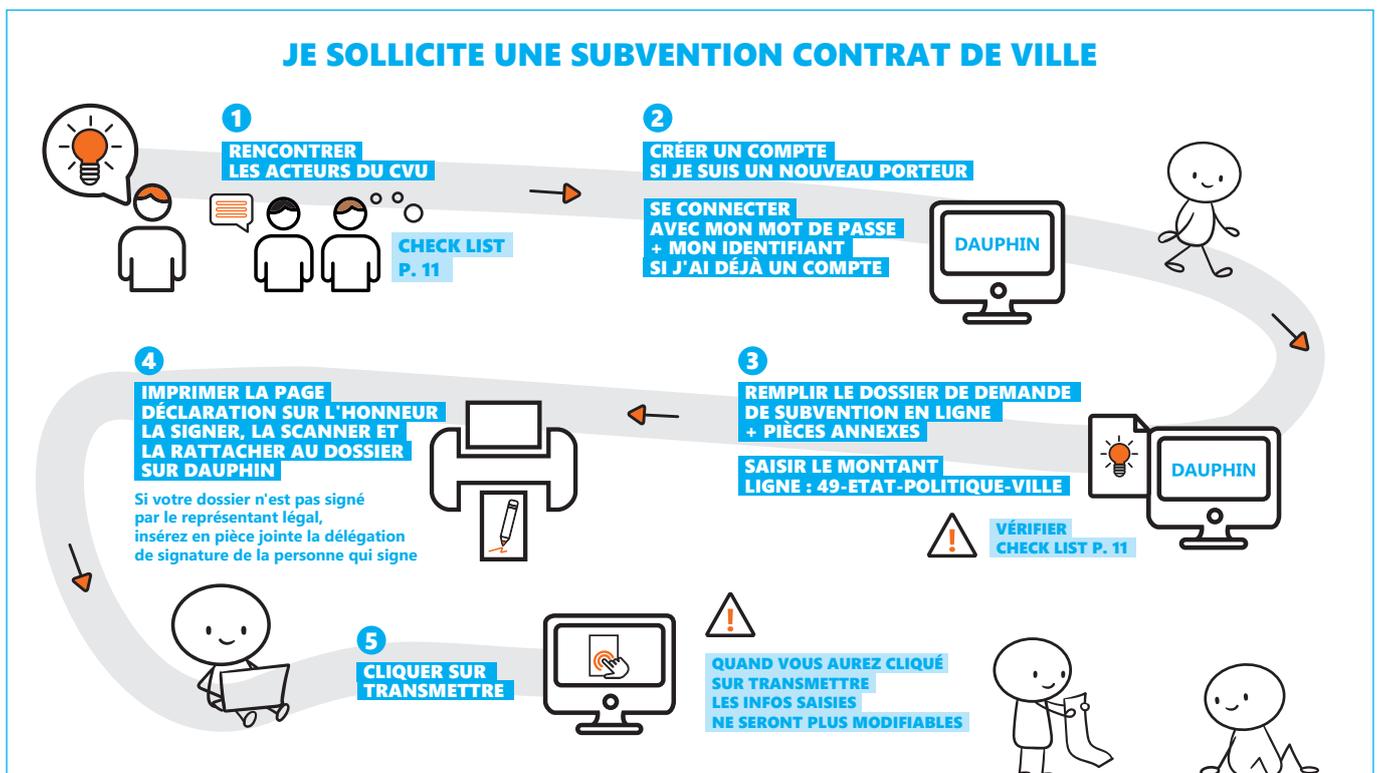
**LE GRAND BELLEVUE**  
02 41 33 74 65

## → POUR LA CRÉATION DU DOSSIER

- **Cellule d'accompagnement** au 09 70 81 86 94
- Sur **rendez-vous avec les acteurs** du Contrat de ville unique (coordonnées ci-dessous)
- **Par mail** : support.p147@proservia.fr
- Pour la saisie du dossier, **le Guide Usage Dauphin** disponible à l'ouverture d'une demande d'aide sur la plateforme Dauphin



## JE SOLLICITE UNE SUBVENTION CONTRAT DE VILLE



# JE DÉPOSE UN DOSSIER

## CALENDRIER ET MODALITÉS DE DÉPÔT POUR MON PROJET

LA DEMANDE DE SUBVENTION DOIT ÊTRE SAISIE SUR LA **PLATEFORME DAUPHIN**



<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

### APPEL À PROJETS TRANSITOIRE 2024

#### Dépôt des dossiers

**Jusqu'au 2 février 2024 inclus**

Validation du comité : avril 2024

*Les résultats sont connus dans les 10 jours suivant les comités de validation*

### PROJETS RENOUELÉS

#### Saisir le bilan à partir du 10 février 2024

Projets financés par l'État :  
**sur Dauphin**

Pour les autres :  
**sur le Cerfa n° 15059\*02**  
**à joindre à votre nouvelle demande sur Dauphin ou à envoyer à [cvu@angersloiremetropole.fr](mailto:cvu@angersloiremetropole.fr)**

## LES PIÈCES À JOINDRE À MON DOSSIER SUR LA PLATEFORME DAUPHIN

### POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS

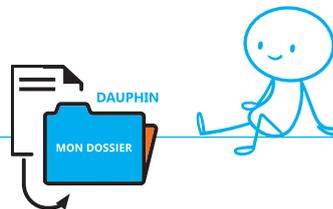
- La délégation de signature du représentant légal, si le dossier n'est pas signé par ses soins.
- Un relevé d'identité bancaire portant une adresse correspondant à celle du répertoire Sirene (Siret).
- Les comptes annuels approuvés du dernier exercice clos.
- Le budget prévisionnel de l'association pour 2024.

### POUR UN 1<sup>ER</sup> DÉPÔT DE DOSSIER

- Les statuts régulièrement déclarés.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée (composition du conseil, du bureau...).

### POUR LES ACTIONS RECONDUITES

- Pour les formalités de dépôt du bilan, lire ci-contre « Calendrier et modalités de dépôt des projets ». *Ce bilan est obligatoire et doit permettre d'apprécier les effets réels du projet.*
- Les statuts déposés ou approuvés de l'association, s'ils ont été modifiés depuis le dépôt d'une demande initiale.
- La liste des personnes chargées de l'administration de l'association régulièrement déclarée, si elle a été modifiée.



# CRITÈRES DE SÉLECTION



## L'instruction des projets se fera au regard de 4 ensembles de critères

L'appel à projets ne finance pas → Les emplois aidés (CAE, emploi d'avenir, adulte relais...); les dépenses d'investissement; les projets portant exclusivement sur le temps scolaire.

### OPPORTUNITÉ ET INTÉRÊT DU PROJET AU REGARD DES OBJECTIFS DU CONTRAT DE VILLE

#### Le projet devra ▶

- Avoir été **présenté à l'un des référents politiques de la ville** du territoire (délégués du préfet et/ou développeur territorial/chargé de mission).
- Bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires (QPV)**. Précisez le nombre d'habitants des QPV ciblés par l'action et énoncez les résultats attendus (qualitatifs et quantitatifs) pour le public ciblé. Préciser le ou les QPV ciblés.
- Montrer en quoi l'action tend à **réduire les inégalités et répond aux critères de l'appel à projets**.
- Être **innovant et/ou expérimental**. Le financement du contrat de ville n'a pas vocation à être pérenne.

### LIEN AVEC LE TERRITOIRE ET LES PROJETS EXISTANTS

#### Le projet devra ▶

- Associer** les habitants à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action.
- S'inscrire dans une **dynamique partenariale**.

### EFFICACITÉ DU PROJET (analyse du rapport entre objectifs et modalités de l'action).

#### Le projet devra ▶

- Garantir un **encadrement de qualité** (noms, qualifications, expériences des intervenants pressentis).
- Prévoir une évaluation avec **des indicateurs de suivi et d'évaluation qualitatifs et quantitatifs**.

*NB : Les bilans ne doivent comporter aucun élément permettant d'identifier nommément les bénéficiaires de l'action.*

- Si le projet a déjà fait l'objet d'un financement du contrat de ville en 2023**, la reconduction du soutien n'est pas automatique. Redéposez une demande de subvention de l'action réalisée en 2023.

### COHÉRENCE BUDGÉTAIRE ET MOBILISATION D'AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

(hors crédits spécifiques politique de la ville).

#### Le projet devra ▶

- Mobiliser des cofinancements** d'autres partenaires publics ou privés.
- Mentionner tous les financements sollicités (moyens de droit commun et moyens spécifiques contrat de ville).
- Dans le budget prévisionnel de l'action, la demande de subvention au contrat de ville doit apparaître sur une ligne unique.**

Rubrique 74 - État

**Saisir le numéro de département 49, puis sélectionner**

**49-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

Les différents financeurs décideront du positionnement de leurs crédits au moment de l'instruction du dossier.

- Les frais de structure (fonctionnement courant et personnel permanent) peuvent figurer au budget prévisionnel de l'action, dans la limite de 10 % maximum de la subvention sollicitée.
- Le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » d'Angers Loire Métropole sera signé en mars 2024, **les projets peuvent se dérouler sur plusieurs années et faire l'objet de convention pluriannuelle d'objectif**.
- Lorsque cela est pertinent, les associations de proximité peuvent déposer une demande de subvention unique qui décrit le projet associatif dans sa globalité et en indique le budget, au lieu de découper leur projet en plusieurs actions. Le préfet déterminera le périmètre et les critères objectifs d'éligibilité pour le financement global du projet associatif de façon expérimentale.
- Pour les projets favorisant la continuité éducative, distinguer dans le descriptif du projet et le budget prévisionnel, ce qui relève du temps scolaire et du hors temps scolaire.



EMPLOI SPORT Habitat  
ÉDUCATION sécurité  
TRANQUILLITÉ CADRE DE VIE  
PUBLIQUE

« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »  
DE L'AGGLOMÉRATION ANGEVINE

APPEL À PROJETS TRANSITOIRE 2024